



Formulaire 15848*01 : Déclaration d'une manifestation sportive motorisée non chronométrée sur la voie publique

Cerfa n° 15848*01 - Ministère chargé des sports

Permet de déclarer une manifestation sportive non chronométrée rassemblant plus de 50 véhicules motorisés sur une voie publique ouverte à la circulation

À adresser au(x) préfet(s) du (des) département(s) du lieu de la manifestation (et au ministère de l'intérieur si le nombre des départements traversés est d'au moins 20).

Accéder au
formulaire [PDF - 422.7 KB] [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15848.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15848.do)

Vérfifié le 09 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

ASSOCIATIONS

- Organisation d'une course de véhicules à moteur sur la voie publique (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34668>)